

Zeitschrift:	Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz
Herausgeber:	Schweizer Film
Band:	3 (1937)
Heft:	57
Artikel:	Rapport succinct sur la réunion de la "Centrale" des trois associations : A.L.S., S.L.V. et A.C.S.R., du 15 octobre 1937, à Berne (Schweizerhof)
Autor:	Bech, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-734276

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wochenschau und deren Vorführung in den Kinotheratern bereits von der Eidg. Filmkommission geprüft. Es wird angenommen, dass ein wöchentliches Programm von ca. 100 m vorgesehen sei, das den bereits bestehenden Wochenschauen beigefügt würde (diese würden um die entsprechende Meterzahl gekürzt) und das zugleich in denjenigen Theatern, die keine Wochenschau vorführen, als Beiprogramm dienen würde. Es wird angenommen, dass sowohl Verleiher wie Theaterbesitzer ihr möglichstes tun werden, um die Verwirklichung dieses Projektes zu erleichtern, dies immerhin in der Voraussetzung, dass daraus keine neuen, zu schweren Belastungen entstehen.

3. Schweiz. Landesausstellung Zürich 1939.

Die drei Verbände haben sich bei der Landesausstellung provisorisch und vorläufig ohne jede Verbindlichkeit eingeschrieben. Ein Spezialkomité, dem die Vertreter unserer Verbände ebenfalls angehören, prüft bereits die Frage, wie das Film- und Kinowesen zur Darstellung gebracht werden kann. Ohne Zweifel wird sich auch die kommende Filmkammer mit der Sache befassen. Das Problem wird als verfrüht auf eine spätere Sitzung vertagt.

4. Gemeinsames offizielles Organ.

Nach ziemlich langer Diskussion wird einhellig der Auffassung Ausdruck gegeben, dass ein einziges, officielles Organ für alle drei Verbände wünschenswert ist, wobei die Verantwortung für die französische Redaktion der A.C.S.R., für die deutsche Redaktion dem S.L.V. zufallen würde.

5. Schmalfilm.

Einstimmig wird gewünscht, dass man so rasch als möglich auch eine Kontrolle des Schmalfilms herbeiführe, wie dies bereits für den Normalfilm der Fall ist. Gewiss ist das Problem besonders in Bezug auf den Einkauf sehr schwierig. Ebenso sind in Bezug auf die Verwertung eine Menge Détails und Möglichkeiten zu prüfen, da der Schmalfilm nicht nur die Spielfilme tangiert, sondern ebenso den Lehr-, Sport- und Propagandafilm.

Es wird vereinbart, dass vorerst jeder der drei Verbände sich mit dem Studium des Problems befasst. Man zählt auch auf die Hilfe der Eidg. Filmkammer, die den Schmalfilm ebenfalls in ihrem Programm vorgesehen hat. Inzwischen werden eingehende Gesuche für die Vorführung von Schmalfilmen durch das Sekretariat des F.V.V. von Fall zu Fall geprüft und erledigt.

6. Der Vorschlag, zwischen ortsfesten Theatern und «ambulanten» Betrieben eine gewisse Schutzzone zu schaffen, soll anlässlich der Besprechungen mit dem Schweizer Schul- und Volkskino wieder aufgegriffen werden.

7. Allgemeine Verdunklungsübungen.

Es wird beschlossen, anlässlich der allgemeinen Verdunklungsübungen, die im November stattfinden, die Theater offen zu halten, die alle nötigen Massnahmen zur Verdunklung der Fassade treffen werden.

Schweiz. Lichtspieltheater-Verband Zürich

Vorstandssitzung vom 1. November 1937

1. Angelegenheit Capitol, St. Gallen. Nachdem zwischen den Parteien eine Einigung über die Uebernahme des bestehenden Inventars trotz aller Bemühungen nicht erzielt werden konnte, beschliesst der Vorstand nach eingehender Diskussion, Herrn Huber, bezw. der Capitol A.G., St. Gallen, vorläufig die provisorische Mitgliedschaft zu erteilen.
2. Ein Antrag von Herrn Bundesrichter Dr. Hasler, die Paritätische Kommission in kleineren Fällen von 7 Mitgliedern auf drei zu reduzieren, wird gutgeheissen.
3. Die Abrechnung für das Fachorgan für das 2. und 3. Quartal, wird genehmigt.
4. Eine Besprechung mit Vertretern des Schweizer Schul- und Volkskinos führt zu dem Ergebnis, dass durch die beiden Parteien lediglich ein Normal-Vertrag geschaffen werden soll, dem jeder Kinobesitzer nach freier Wahl beitreten kann oder nicht.
5. Des weitern werden 10 Geschäfte internen Charakters behandelt.

J. L.

Rapport succinct

sur la réunion de la «Centrale» des trois associations:
A.L.S., S.L.V. et A.C.S.R., du 15 octobre 1937,
à Berne (Schweizerhof).

Présidence: M. le Dr. Ch. Egghard.

Représentant

l'A.L.S.: MM. Dr. Egghard, président, Grossfeld et Reiniger, vice-présidents, et Reyrenns;

le S.L.V.: MM. Eberhard, président, Rieber, Pfenninger et Lang, secrétaire;

l'A.C.S.R.: MM. Martin, président, Brum, vice-président et Bech, secrétaire.

La séance est ouverte à 14 h. 20.

Elle débute par un exposé de M. le Dir. Isler, au nom de «Filmdienst A.G.» à Zurich, entreprise s'occupant spécialement de films de propagande et instructifs de 16 mm et qui, comme le «Schweiz. Schul- und Volkskino» à Berne, désirerait s'entendre avec nos associations. Cet exposé, qui n'a d'autre fin que de nous orienter sur le but et les intentions de cette Société, ajoute encore à la complexité du problème du film étroit dont il faut absolument entreprendre l'examen qui, d'ores et déjà, s'avère comme devant être très laborieux.

La demande de «Filmdienst A.G.» sera reprise à l'occasion de cet examen et confiée à une commission spéciale, sur la place de Zurich. — M. le Dir. Isler se retire.

Par ailleurs, on reviendra encore une fois sur la question du 16 mm dans la présente réunion (V. tract.5).

On passe à l'ordre du jour portant sur les objets suivants:

1. Un membre de l'A.C.S.R. ou du S.L.V. peut-il exploiter une ou des salles «dissidentes» dans le territoire de l'autre Association cinématographique?
(Propos. A.C.S.R.)

La suggestion d'arriver à empêcher un membre régulier de l'une des deux associations cinématographiques de pouvoir, directement ou indirectement, faire de la dissidence dans l'autre association, soulève un réel intérêt aussi bien de la part des directeurs de salle que de celle des loueurs de films. Estimant que seules de nouvelles clauses statutaires ayant force de loi réciproque dans les deux associations des directeurs de salles, éventuellement aussi une modification des conventions existantes ou même une convention spéciale pourraient régler cette importante question, la «centrale» renvoie celle-ci, pour étude, à chacun des secrétariats des trois associations. Ceux-ci, sans se consulter, prendront l'avis personnel de l'avocat-conseil attitré à leur association et présenteront un propre projet; ces trois propositions serviront alors de base à une entente définitive.

2. Actualités suisses.

Comme on le sait, la Commission fédérale du cinéma examine déjà comment on pourrait créer un journal d'actualités suisses et le faire passer dans nos salles. On croit savoir qu'on envisagerait un programme hebdomadaire d'une centaine de mètres, en moyenne, qu'on ajouterait aux journaux filmés existant (dont la longueur serait diminuée d'un métrage équivalent à celui des actualités suisses) ou qui servirait de complément de programme dans les salles qui ne passent pas encore d'actualités.

On a le sentiment bien marqué que loueurs et exploitants feront tout leur possible pour faciliter la réalisation de ce projet, à la condition toutefois qu'il n'en résulte pas une nouvelle et trop lourde charge pour eux.

Dès que l'on connaîtra les propositions de la Commission fédérale on les examinera avec toute l'attention et la célérité voulues.

3. Exposition nationale suisse à Zurich 1939.

Les trois associations se sont inscrites «provisoirement» (c. a. d. encore sans aucun engagement). Un comité indépendant de nos associations, mais comprenant leurs représentants, étudie déjà la façon dont on pourrait présenter le cinéma et le film. Sans doute, la future Chambre suisse du cinéma s'en occupera-t-elle aussi. La question, encore prématurée, est renvoyée à plus tard.

4. Organe officiel unique.

Après une assez longue discussion la question de principe est acceptée à l'unanimité d'arriver à n'avoir qu'un seul organe officiel pour les trois associations et pour toute la Suisse, organe dont la partie rédactionnelle française tomberait sous la responsabilité de l'A.C.S.R. et la partie allemande sous celle du S.L.V. L'examen de la question financière demeure réservé.

5. Film étroit.

Un voeu unanime tend à ce que l'on arrive rapidement à contrôler le film étroit comme on l'a fait pour le film standard. Certes, le problème est ardu car tant au point de vue «achat» qu'à celui de l'«exploitation» il y a une quantité de détails à examiner et de possibilités à envisager, puisque le format étroit intéresse non seulement les films à scénario, les films documentaires et instructifs, mais aussi les films de sport, de propagande et actualités, etc.

Il est convenu que chacune des trois associations étudiera séparément la question en s'entourant, le cas échéant, de conseils juridiques. On compte également sur l'appui de la Chambre suisse du cinéma, qui a déjà prévu l'examen du problème dans son programme d'activité et qui pourra certainement nous rendre de précieux services, en l'occurrence.

En attendant la réglementation que tout le monde souhaite, les demandes pour le passage de films de 16 mm dans les salles affiliées au S.L.V. ou à l'A.C.S.R. seront examinées dans chaque cas par le secrétariat de l'A.L.S., qui tranchera sur la base des directives que la réunion lui donne séance tenante. Différentes requêtes sont liquidées d'emblée.

6. La proposition de fixer à quelle distance — entre les villes ayant un ou des cinémas affiliés au S.L.V. ou à l'A.C.S.R. et celles n'en ayant pas — les entreprises «ambulantes» pourraient donner des séances, sera reprise à l'occasion des pourparlers avec le Schweizer Schul- und Volkskino et la Filmdienst A.G.

7. Exercice d'obscurcissement général (3 novembre en Suisse allemande et 4 novembre en Suisse romande).

Il est décidé de ne pas fermer les salles de cinéma, qui auront à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'éclairage ou plutôt l'obscurcissement extérieur.

La séance est levée à 18 h. 30.

Lausanne, le 20 octobre 1937.

A. Bech, Secrétaire de l'A.C.S.R.

Zu verkaufen

1 Umformer mit 4PS Motor

Schaltkasten und Armaturentafel aus Marmor.
Offerten sind erbeten an:

Betreibungsamt Döttingen (Kt. Aargau).

Zu verkaufen Bestuhlung

ca. 700 Sitze für Kino oder Konzertsaal. Aeusserst günstige Bedingungen. Anfragen unter Chiffre Q 10297 Z an Publicitas Zürich.

Schweizer FILM Suisse

ist obligatorisches Verbandsorgan der Lichtspieltheater-Besitzer. Inserate von Lieferanten finden daher grösste Aufmerksamkeit.